

Form Submission: Quadrennial Periodic Report

INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS TECHNIQUES

Nom de la Partie (Pays):

Madagascar

Date de ratification:

2006

Point de contact national de la convention désigné officiellement:

Country: Madagascar

Site web: <http://www.mcc-gov.mg> (<http://www.mcc-gov.mg>)

Ms.

Rivo Voahirana RASOYANJA

Ministère de la communication et de la culture (MCC)

Ministère de la culture - Bibliothèque Anosy

101 Antananarivo

Madagascar

Numéro de téléphone: +261349639856

mgconvention2005@gmail.com

Email: yanjarivo@gmail.com

Décrivez le processus de consultation multipartite établi pour la préparation de ce rapport, y compris les consultations avec les ministères, institutions publiques, gouvernements locaux et organisations de la société civile pertinents. :

Madagascar a pris l'initiative de soumettre son deuxième rapport périodique quadriennal depuis

la ratification de la convention sur la protection et la promotion des expressions culturelles en 2006, avec l'appui de l'UNESCO et de la Commission nationale de l'UNESCO.

Pour ce deuxième exercice, le Ministère en charge de la culture a tenu à élargir la participation des acteurs publics et privés régionaux. La mutualisation des moyens financiers entre le Ministère et l'UNESCO a contribué fortement à cette mobilisation régionale. Le Ministère en charge de la culture, à travers la Direction Générale de la culture, le point focal de la Convention et son équipe, a assuré la bonne réalisation de ce processus de formulation du rapport périodique quadriennal.

Le processus d'élaboration du rapport a eu lieu de décembre 2019 à juin 2020, qui se détaille comme suit :

- Décembre 2019 : phase préparatoire dédiée à l'information, la mobilisation nationale, la budgétisation et l'identification des parties prenantes (notamment l'équipe nationale et les participants aux activités de renforcement de capacités et de consultation).
- Janvier à mars 2020 : phase de lancement, de renforcement de capacités et de collecte de données
- Avril à juin 2020 : phase de rédaction, de validation, de finalisation et de mise en ligne du rapport.

Les principales activités conduites ayant permis la transmission du présent rapport sont :

Réunions d'informations et séances de formation internes sur la Convention de 2005 en faveur de l'équipe de la Direction Générale de la culture (Décembre 2019 et du 15 au 30 février 2020)

- Constitution de l'équipe nationale composée des représentants des ministères et organismes publics clés, des organisations culturelles, des artistes et entrepreneurs culturels, des professionnels des médias et autres organisations de la société civile diverses (Décembre 2019 à janvier 2020)
- Réunion d'information et d'officialisation de l'équipe nationale (30 janvier 2020)
- Atelier national de renforcement de capacités sur la Convention de 2005, de consultation nationale et de lancement du processus d'actualisation de la politique culturelle (19, 20, 21 février 2020)
- Soirée-débat « Créer 2030 » promouvant la Convention et la place du numérique dans le secteur des ICCs
- Séances de travail par groupe d'acteurs mis en place lors de l'atelier national de consultation, visant à entreprendre le suivi de l'avancement de la collecte des informations et des données et l'encadrement des acteurs quant aux manières de remplir les fiches de collecte d'information sur les politiques et mesures (26 et 27 février 2020)
- Séances de consolidation et de traitement des informations et des données (Avril à Mars 2020)
- Réunion d'information sur l'avancement du processus, de présentation des résultats consolidés et de préparation de l'atelier de validation, avec l'équipe nationale (17 mars 2020).

L'apparition du Covid-19 n'a pas permis de tenir l'atelier national de validation. Par contre, l'équipe du point focal a eu recours à la communication à distance pour obtenir les observations, les recommandations et la validation finale. Par ailleurs, il est programmé d'organiser une séance de présentation du rapport et de poursuivre le processus d'actualisation de la politique culturelle.

En ce qui concerne le contenu du rapport, l'on mentionne que les structures de mise en œuvre

des politiques et mesures font référence à des ministères différents du fait du changement de dénomination du Ministère en charge de la culture entre la période 2016-2020. En effet, entre 2016-2018, le Ministère est dénommé Ministère de la culture et de l'artisanat et à partir de 2019, c'est le Ministère de la communication et de la culture. Depuis, la filière artisanat se trouve au sein du Ministère en charge de l'industrie.

Enfin, l'on note que l'élaboration de ce rapport a coïncidé avec le projet d'actualisation de la politique culturelle initié par le Ministère en charge de la culture. Le processus a été lancé lors de l'atelier de renforcement de capacités sur la Convention de 2005.

Environ une soixantaine de parties prenantes nationales et régionales ont participé à ce processus de formulation du rapport périodique quadriennal sur la Convention de 2005 pour Madagascar.

Résumé exécutif:

Madagascar dispose et met en œuvre une politique culturelle conçue depuis 2005. Sous la conduite du Ministère en charge de la culture (dénommé Ministère de la communication et de la culture depuis 2019), un processus de revue et d'actualisation de cette politique est lancé dans le cadre du processus d'élaboration du rapport périodique quadriennal de la Convention de 2005 en février 2020. Le Ministère vise entre autres l'harmonisation de la prochaine politique culturelle aux conventions internationales ratifiées par le pays, notamment la Convention de 2005 sur la protection et la promotion des expressions culturelles. Cette révision met en exergue entre autres la prise en compte de la dimension culturelle dans tous les projets de développement du pays, le renforcement et la redynamisation des supports de l'action culturelle et les supports de diffusion culturelle, le renforcement de l'éducation culturelle, la promotion du numérique, la promotion de l'emploi décent, le renforcement des dialogues culturels, la professionnalisation et l'essor des industries culturelles et l'amélioration du financement du secteur de la culture, etc.

Depuis 2019, certaines mesures sont programmées et déjà mises en œuvre pour le développement des industries culturelles et créatives :

- Redynamisation des actions culturelles
- Révision de la politique culturelle
- Mise en place des Maisons de la culture au niveau de certaines régions de Madagascar
- Création d'une Académie Nationale des Arts et de la Culture.

Coordonnées des parties-prenantes impliquées dans la préparation des rapports périodiques quadriennaux (RPQ). Veuillez inclure les coordonnées des organisations de la société civile (OSC) ayant contribué à la rédaction des RPQ, y compris via le formulaire des OSC.:

Secteur public	Direction Générale de la Culture (DGCult)	dgcult@mcc-gov.mg	http://www.mcc-gov.mg
----------------	---	-------------------	---

Secteur public	Direction des Patrimoines (DP)	tianamanantsoalalaina@gmail.com	http://www.mcc-gov.mg
----------------	--------------------------------	---------------------------------	---

Secteur public	Direction des Arts et de la Promotion Artistique (DAPA)	djgoutydmcc@yahoo.fr	http://www.mcc-gov.mg
Secteur public	Direction Générale de la Bibliothèque(DGB)	njaka_888@hotmail.com	http://www.mcc-gov.mg
Secteur public	Direction de l'Identité Culturelle (DIC)	tsikyarakotomavo@gmail.com	http://www.mcc-gov.mg
Secteur public	Direction des Affaires Juridiques (DAJ)	henintsoandrianjaka@gmail.com	http://www.mcc-gov.mg
Secteur public	Direction de la Planification et du Suivi et Evaluation (DPSE)	ajr.maxi@yahoo.fr	http://www.mcc-gov.mg
Secteur public	Direction de Régulation des Médias (DRM)	drm2019.mcc@gmail.com	http://www.mcc-gov.mg
Secteur public	Ivotoeran'ny Sarimihetsika sy Sarimiaina Malagasy (ISSM)	jnoelsoa@gmail.com	http://www.mcc-gov.mg
Secteur public	Office Nationale des Arts et de la Culture (OFNAC)	rakotondraibeniry@yahoo.fr	http://www.mcc-gov.mg
Secteur public	Office du Site Culturel d'Ambohimanga Rova (OSCAR)	nonytiana@gmail.com	http://www.mcc-gov.mg
Secteur public	LOVAKO	rabehajarijaona@gmail.com	http://www.mcc-gov.mg
Secteur public	Brigade Anti-Piratage (BAP)	lahinilainy_mbohoazy@yahoo.fr	http://www.mcc-gov.mg
Secteur public	Centre National de la Musique et de la Danse (CENMD)	maherylanja@yahoo.fr	http://www.mcc-gov.mg
Secteur public	Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (MENTP)	micantsimiov@gmail.com	http://www.education.gov.mg
Secteur public	Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	jeanjoubertin@gmail.com	http://www.mefb.gov.mg
Secteur public	Institut National de la Statistique (INSTAT)	conseil_region@instat.mg	http://www.instat.mg

Secteur public	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA)	ravakarandrianirina@yahoo.fr	http://www.mica.gov.mg
Secteur public	Direction Régionale de la Communication et de la Culture Analamanga	cieuptherap@gmail.com	
Secteur public	Direction Régionale de la Communication et de la Culture Vakinankaratra	valcilojade1@yahoo.fr	
Secteur public	Direction Régionale de la Communication et de la Culture Atsinanana	aniellavololoniaina@gmail.com	
Secteur public	Direction Régionale de la Communication et de la Culture Itasy	sahala.rand@gmail.com	
Secteur public	Direction Régionale de la Communication et de la Culture SAVA	ndremitsiry@gmail.com	
Secteur public	Direction Régionale de la Communication et de la Culture Bongolava	la.cible@yahoo.fr	
Secteur public	Direction Régionale de la Communication et de la Culture Vatovavy Fitovinany	njatovoheriperl@live.fr	
Secteur public	Direction Régionale de la Communication et de la Culture Androy	rapokerehe@yahoo.fr	
Secteur public	Direction Régionale de la Communication et de la Culture Anosy	karsenzandry@gmail.com	
Secteur public	Direction Régionale de la Communication et de la Culture Menabe	r_dahvee@yahoo.fr	
Secteur public	Direction Régionale de la Communication et de la Culture Alaotra Mangoro	renedaddi@gmail.com	

Secteur privé	Institut Français de Madagascar (IFM)		http://www.institutfrancais-madagascar.com
Secteur privé	Ivon-toeran'ny Kolontsaina Malagasy (IKM)	ikmalagasy@gmail.com	
Organisation de la société civile (OSC)	T-MOVIE	ericandretsehen@gmail.com	http://www.tmovie.mg
Organisation de la société civile (OSC)	Fikambanan'ny Mpanao Teatra Malagasy (FMTM)	fmtm1@yahoo.fr	
Organisation de la société civile (OSC)	Association Des Femmes pour La Culture et le Développement (AFCD)	rintsamahefa@gmail.com	
Organisation de la société civile (OSC)	SORAKANTO	zouzoukely@yahoo.fr	
Organisation de la société civile (OSC)	Association des Editeurs de Madagascar (AEDIM)	lucieroberthine@yahoo.fr	http://www.aedim.mg
Organisation de la société civile (OSC)	Fédération des danses sportives	leccixian@yahoo.fr	
Organisation de la société civile (OSC)	Association des photographes	fidssou@gmail.com	
Organisation de la société civile (OSC)	Mpandihy Eto Gasikara (MEG)	ciezaraso@gmail.com	
Organisation de la société civile (OSC)	Amis du Patrimoine de Madagascar (APM)	desirazaf@yahoo.fr	http://www.patrimoine-madagascar.org
Organisation de la société civile (OSC)	Federasiona Mpikalo ny teny sy ny Soratra (FMTS)	www.facebook.com/fmts.tenysysoratra	

Organisation de la
société civile
(OSC) Association des Artisans gasyskin19@gmail.com

Organisation de la
société civile
(OSC) Association des Libraires de
Madagascar razakasonjaona@gmail.com

Organisation de la
société civile
(OSC) MADAJAZZCAR desirazaf@yahoo.fr <http://www.madajazzcar.mg>

OBJECTIF 1 - SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLE DE LA CULTURE



SECTEURS CULTURELS ET CRÉATIFS

Un ministère (ou une agence avec un statut ministériel) est responsable des secteurs culturels et créatifs: NON

Des administrations ou des gouvernements régionaux, provinciaux ou locaux disposent de responsabilités décentralisées en matière de politiques et de mesures pour la promotion des secteurs culturels et créatifs: NON

Des cadres réglementaires, des lois, des politiques et/ou des stratégies sectorielles soutenant les industries culturelles et créatives ont été révisés ou adoptés durant ces 4 dernières années: : NON

Si OUI, l'un de ces instruments a-t-il été élaboré grâce à des mécanismes de coopération interministérielle (incluant différents ministères compétents dans des domaines tels que la communication, l'éducation, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), le commerce, les affaires étrangères, le travail, les finances) ?: NON

Des programmes éducatifs et de formation spécifiques au domaine des arts et aux secteurs culturels et créatifs sont établis, incluant:

-

Des mesures et programmes spécifiques ont été mis en œuvre durant ces quatre dernières années pour:

-

Des bureaux statistiques et des organismes de recherche ont produit des données durant ces 4 dernières années:

-

Total du budget public alloué à la culture (en USD):

16,780USD

2019

Politiques et mesures pertinentes:

Mise en œuvre d'évènements de promotion de l'art

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Communication et de la Culture

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.mcc-gov.mg>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Il s'agit d'une convention entre le secteur public « Ministère en charge de la culture » et le secteur privé « Groupe SMTP/IDF SA » dont l'objet de mettre en œuvre des évènements de promotion de l'art et permettre aux nouveaux artistes de se construire une carrière. Cette mesure a pour objectif d'encourager toutes formes d'initiatives culturelles créatives en vue de construire une société harmonieuse par la communication culturelle, la sauvegarde de l'héritage culturel, la consolidation et le développement de la diversité culturelle aux niveaux national et international. La Société IDF SA met à disposition du Ministère en charge de la culture un lieu de diffusion et d'échange culturels au niveau du Centre Commercial La City à titre gratuit. Les activités couvrent l'ensemble des filières des industries culturelles et créatives. Le Ministère en charge de la culture s'occupe de la programmation mensuelle (dernier vendredi du mois pour l'évènement artistique et tous les quinze jours pour l'exposition des œuvres d'art) et de la communication des évènements. La diffusion des expressions culturelles est accessible au public.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

- Un partenariat public-privé est initié pour soutenir la créativité et la promotion de la diversité des expressions culturelles - Une programmation périodique est établie au niveau du Ministère en charge de la culture - Plus d'une dizaine d'artistes se sont produits depuis son lancement en août 2019 (peinture, artisanat d'art, danse urbaine, photographie, musique, arts de la scène, etc.)

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

IDF SA – La City

Type d'entité:

Secteur privé

ONG Culturelles

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Formalisation des artisans malagasy et appui au savoir-faire lié au secteur cuir

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Communication et de la Culture & Ministère de l'Industrie, de l'Artisanat et du Commerce

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.mcc-gov.mg>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Dans le cadre de la promotion du « Vita malagasy » ou « Fabriqué malagasy », le Ministère en charge de l'Artisanat a priorisé la professionnalisation de l'artisanat dans 12 filières de l'artisanat malagasy. Les actions portent sur la mise en place de la carte d'artisans qui permet aux entrepreneurs du secteur d'être identifié comme artisan professionnel sans sa filière, de bénéficier d'une formation gratuite dans le perfectionnement de leur art et d'avoir une facilité d'accès aux matières premières. La filière cuir, couvrant la peau de crocodile, la peau de serpent et la peau de zébu, fait partie des 12 filières touchées. Le MICA a également apporté son appui au secteur du cuir à travers l'encadrement de l'Association GASYSKIN en réalisant une activité de formation. Les acteurs structurés du secteur ont participé à l'atelier de formulation de la stratégie nationale de la chaîne de valeur cuir à Madagascar en juillet 2019. Le Ministère en charge de l'Artisanat a collaboré avec les groupements professionnels des artisans ou de manière individuelle avec les artisans eux-mêmes.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

- 500 000 artisans recensés - 22 artisans de l'association GASYSKIN encadrés et formés dans les domaines de la gestion, la qualité, l'e-commerce, l'entrepreneuriat, le marketing - Une stratégie nationale de la chaîne de valeur cuir à Madagascar élaborée en 2019.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Oui

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Chambre de Commerce, de l'Agriculture et de l'Artisanat

Type d'entité:

Secteur public

Chambre des Métiers

Type d'entité:

Secteur public

CENAM/CERAM

Type d'entité:

Secteur public

Bureau National des Normes

Type d'entité:

Secteur public

INSTAT

Type d'entité:

Secteur public

UE/Programme PROCOM

Type d'entité:

Secteur privé

GASY SKIN

Extension des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Communication et de la Culture

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Edition

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.mcc-gov.mg>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Les Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) sont des bibliothèques publiques, des lieux de formation, d'information et de loisirs pour favoriser l'éducation culturelle, faciliter l'accès à des biens et services culturels de proximité, promouvoir la créativité, la protection et la promotion de la culture. Les CLACS disposent d'une salle pour les animations et les manifestations culturelles, telles que théâtre, exposition, formation. Au cours de la période 2016-2020, le Ministère en charge de la culture a mené un projet d'extension des CLACS à Madagascar, avec le soutien de l'OIF. Les activités fournies par les CLACS sont : - Lecture sur place - Prêt de livre - Prêt de jeux - Animations audio-visuels : visionnage de film documentaire et éducatif, programme de télévision - Animations culturelles : conférence, exposé, danse, théâtre, spectacle - Concours artistiques et éducatifs.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : OUI

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

- 5 nouveaux CLACS sont implantés à Ambohitseheno, Miadanandriana, Miandrivazo, Antsohiy, Nosy Be - Un fond documentaire de quelques 2500 ouvrages (livre, périodiques, revues spécialisées), des jeux et outils pédagogiques (échec, scrabble, pétanques), des matériels audio-visuels (Télévision, lecteur DVD, barre de son) et des kits de sonorisation sont délivrés aux CLACS - 77 861 visiteurs - 18 430 abonnés moins de 18 ans - 2 723 abonnés plus de 18 ans - 12 744 prêts de livres - 7 764 prêts de jeux, avec 13 828 utilisateurs - 182 animations audio-visuelles organisées - 11 384 assistances aux animations audio-visuelles fournies - 175 animations culturelles organisées - 7 612 spectateurs aux animations culturelles - 23 concours de lecture, poésie, danse, jeux organisés - 2 940 participants et d'assistance aux concours.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

OIF

Type d'entité:

Projet TSARA Madagascar

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.unido.org>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

En février 2012, l'ONUDI a reçu une demande d'assistance du Ministère de la Culture et de l'Artisanat pour soutenir les industries créatives. En réponse à cette demande et dans le cadre de son mandat visant à promouvoir la création d'activités productives dans les zones rurales, l'ONUDI a effectué une mission de faisabilité en 2012 afin d'évaluer les obstacles au développement de ce secteur prometteur. En 2013, le PNUD a identifié un potentiel dans le secteur de l'artisanat pour diversifier les moyens de subsistance des femmes dans le sud-est de l'île et a sollicité l'ONUDI de soutenir le développement d'une chaîne de valeur du secteur de la création dans la région de Farafangana. C'est dans ce contexte que le Projet TSARA a été mise en œuvre entre 2013-2019 par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et dont l'objectif était de créer des activités productives et de diversifier les revenus des femmes vulnérables à Farafangana. Par la suite, un Projet TSARA a été mis en œuvre d'avril 2014 à décembre 2018. L'objectif principal du projet est de « contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'augmentation des moyens de subsistance des femmes en milieu rural ». De manière spécifique, il vise à « augmenter la compétitivité des artisans le long de chaînes de valeur en adoptant une approche tirée par le marché et la créativité. Les principales caractéristiques du projet ont été : - Promotion de l'approche intégrée par l'ONUDI en créant un écosystème nécessaire à l'innovation, à la créativité et au design et permettant de connecter les talents locaux, la formation, l'entrepreneuriat, le secteur privé et les marchés - Engager les femmes rurales dans des activités socialement et économiquement durables qui leur permettraient d'améliorer leurs conditions de vie - Combinaison de l'expertise des femmes vannières du Sud Est du pays et des ateliers de soie de la région d'Ambositra au savoir-faire des artisans d'Antananarivo - Formation aux techniques de production et soutien à la chaîne de valeur pour un accès renforcé au marché local et international en faveur des femmes et des artisans des zones reculés et des quartiers défavorisés - Partenariat avec un designer international de renom (Giulio Vinaccia) pour créer une collection sur mesure sous le label « collection TSARA » qui combine le tissage des femmes de Farafangana avec les finitions et les broderies détaillées d'Antananarivo - Mise en place de formations institutionnelles pour les industries créatives. La stratégie globale du projet a reposé sur la participation des artisans aux chaînes de valeur au niveau national qui ont associé plusieurs techniques de vannerie, bois, métal, plastique, etc. en permettant à des groupes de femmes pratiquant la vannerie dans le sud-est de Madagascar de créer des sacs, des meubles et des objets de décoration destinés au marché national et international. Les

principaux bénéficiaires directs sont des communautés de femmes en situation de vulnérabilité, notamment dans des régions rurales, et la plupart des ressources du projet ont été consacrées au développement d'une chaîne de valeur reposant sur un design innovant, dont elles sont les principaux protagonistes. Dans sa deuxième phase, le projet s'est renforcé autour des axes d'intervention suivants : a) consolider et développer le design de la Collection Tsara ; b) Renforcer les capacités productives, accompagner et former les femmes et les artisans à de nouvelles techniques de production ; c) Développer la culture du design et les capacités de création des jeunes et des artisans malgaches en offrant une formation de niveau supérieur dans le domaine du design à Madagascar ; f) Introduire et développer l'Éducation à l'Entrepreneuriat des jeunes élèves des Établissements Techniques et Professionnels. Deux types de formation institutionnelle ont été développés au sein d'entités existantes pour soutenir le développement des industries créatives: un Master en Design dans un établissement privé qui est l'Institut Supérieur de la Communication, des Affaires et du Management (ISCAM) basé à Antananarivo ainsi qu'un programme d'entrepreneuriat intégré au système d'éducation nationale dispensé par les écoles et les centres de formation professionnelle, plus particulièrement les Lycées Techniques Professionnels. Les bénéficiaires reçoivent la formation suivante pour améliorer leurs compétences. Pour les PME et jeunes à Antananarivo : - Formation à la création de produits en fonction du marché cible - Assistance dans la gestion des processus de production et de tarification - Support marketing et vente. Pour les femmes et les jeunes des zones rurales : - Formation aux techniques de production pour augmenter la qualité des produits - Formation à la sécurité et à la santé concernant l'utilisation et l'élimination des substances utilisées pendant la production - Formation de base en entrepreneuriat pour encourager la création de petites entreprises.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Pour le volet formation, le principal résultat a été : Des formations institutionnelles pour les industries créatives sont offertes. De manière spécifique : • 446 artisans formés et équipés dont 80% de femmes qui ont doublé leurs revenus ; • 23 ateliers partenaires (groupement, association ou PME) dont plus de moitié en zone rurale • 3 collections TSARA développées avec plus de 250 produits désignés et 1500 produits fabriqués.et disponibles sur www.collectiontsara.com • Produits disponibles à la vente sur le marché local et à l'export (Suisse et Italie). • Près d'une trentaine d'étudiants inscrits au Master en Design et innovation auprès de l'ISCAM • 12 lycées techniques pilotes accueillant le curricula en entrepreneuriat pour les jeunes, 35 formateurs formés et plus de 9500 étudiants formés pour l'année 2017/2018 • Deux services de formation institutionnelle ont été développés au sein d'entités existantes pour soutenir le développement des industries créatives. Il s'agit de : a) Un Master en Design dans un établissement privé ; b) Un programme d'entrepreneuriat pour les jeunes est intégré au système d'éducation nationale dispensé par les lycées de formation technique

et professionnelle

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

1 378 000 USD (ONUDI & PNUD)

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:

- Établissement d'un mécanisme de dialogue pour favoriser les synergies entre : développement des industries créatives à objectifs sociaux, développement d'initiatives visant à diffuser la culture du design, formation à l'entrepreneuriat. - Promotion accrue de la possibilité d'utilisation gratuite de Fablab chez l'ISCAM pour sensibiliser les jeunes, les professionnels et les entreprises, au thème du design et considération du Fablab comme une base pour donner soutien aux entreprises et agir comme pépinière de nouvelles entreprises - Renforcement du partenariat avec HARENANTSIKA – qui est chargé de suivre la production avec les différents artisans/ateliers et de poursuivre la commercialisation des produits à Madagascar et à l'international

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère de la culture et de l'artisanat

Type d'entité:

Secteur public

Ministère de l'enseignement technique et professionnel

Type d'entité:

Secteur public

PNUD

Type d'entité:

Secteur privé

GROUPE COINCASA

Type d'entité:

Secteur privé

Institut Supérieur du Commerce, de l'Administration et du Management (ISCAM)

Type d'entité:

Secteur privé

Promotion de l'identité des artistes malagasy

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Communication et de la Culture/Direction des arts et de la promotion artistique

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.mcc.gov.mg>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

La Direction des Arts et de la Promotion Artistique est la direction technique au sein du Ministère de la Communication et de la Culture qui est en relation directe avec les artistes et les appuie dans les domaines de la création, de la production et de la diffusion. Au sein de cette direction, le service d'appui à la professionnalisation du métier artistique et culturel (SAPMAC) identifie les besoins en formation et stage en vue de renforcer leur capacité pour une meilleure performance et compétence des agents administratifs des arts et des opérateurs culturels. Tandis que le service des manifestations artistiques et culturelles (SMAC) collecte les informations sur les diverses manifestations culturelles et artistiques nationales et internationales et apporte des appuis en diffusion, technique et institutionnel.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Au cours de la période 2016-2019, les résultats à mettre en exergue sont : - 1237 groupes d'artistes accompagnés - 20 actions culturelles organisées - 51 actions culturelles appuyées.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

11 090 USD (MCC)

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère de la Communication et de la Culture

Type d'entité:

Secteur public

Groupements professionnels des artistes

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Signature d'un Protocole avec la Direction Générale des Douanes pour le versement de la redevance pour copie privée et reprographie

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Office Malagasy du Droit d'Auteur (OMDA)

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

A Madagascar, la Loi n°94-036 portant propriété littéraire et artistique prévoit à son article 119 que la redevance pour copie privée et reprographie est versée par le fabricant ou l'importateur de machines à reproduction, ci-inclus les machines à reprographie et des supports d'enregistrements utilisables pour la reproduction à usage privé d'œuvres et d'objets protégés (...) lors de l'entrée à la frontière pour les importateurs et lors de la mise en circulation à Madagascar pour les fabricants locaux. Pour assurer le recouvrement de toutes les redevances pour copie privée et pour reprographie sur tout le territoire, l'OMDA et la Direction Générale des Douanes ont signé un Protocole d'accord le 1er juin 2018 dans lequel les autorités douanières s'engagent à ne pas dédouaner les machines susmentionnées à moins qu'un contrat d'autorisation n'ait été délivré par l'OMDA moyennant paiement de la redevance correspondante.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Comme résultat obtenu, le Protocole d'accord entre les deux institutions a été signé le 1er juin 2018. Malheureusement, le Décret n°2018-069 chargé de régler la perception de cette redevance pour copie privée et pour reprographie a été annulé par le Conseil d'Etat pour vice de procédure en Décembre 2018. Donc, le Protocole d'accord est suspendu en attendant le nouveau projet de décret.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? :

L'appui des autorités compétentes dans l'adoption d'un nouveau projet de décret règlementant la perception de la redevance pour copie privée et pour reprographie serait un atout inestimable.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Direction Générale des Douanes

Type d'entité:

Secteur public

Mise en place des représentants de l'Office Malagasy du Droit d'Auteur (OMDA) dans les régions

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Office Malagasy du Droit d'Auteur (OMDA)

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Les missions principales de l'OMDA consistent à percevoir et répartir les droits d'auteur sur le territoire malgache. Face à l'étendu de la Grande Île et l'augmentation sans cesse du nombre d'utilisateurs, l'OMDA s'efforce de mettre en place des représentants pour assurer la perception dans toutes les localités. L'objectif de cette mesure est de pouvoir maximiser la perception du droit d'auteur au profit des auteurs.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

4 représentants régionaux sont opérationnels

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? :

L'appui des autorités locales pour la mise à disposition de locaux à usage de bureau serait un atout inestimable.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

DIVERSITÉ DES MÉDIAS

Les médias de service public ont une mission légale ou statutaire de promouvoir des expressions culturelles diverses : OUI

Des politiques et mesures promeuvent la diversité des contenus dans la programmation en soutenant :

Des diffuseurs régionaux et/ou locaux

Des réglementations relatives aux contenus nationaux destinées aux médias audiovisuels existent (ex. des quotas pour la production ou la distribution de séries TV, de musique ou de films nationaux): NON

Une/des autorité(s) de régulation dédiée(s) au suivi des médias existe(nt): OUI

Si OUI, veuillez fournir le nom et l'année de création de(s) autorité(s) de régulation:

Direction de la Régulation des Médias (DRM) (2019)

Autorité de Nationale de Régulation de la Communication Médiatisée (ARNCM) (2016)

Si OUI, cette/ces autorité(s) de régulation effectuent le suivi des:

Médias publics

Médias communautaires

Médias du secteur privé

Médias numériques

Si OUI, cette/ces autorité(s) de régulation sont responsables de:

Recevoir et traiter les plaintes telles que le harcèlement en ligne, les fausses informations, les discours haineux, etc.

Politiques et mesures pertinentes:

-

ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Des politiques, mesures et mécanismes de soutien ont été mis en place pour soutenir la transformation numérique des industries et des institutions culturelles et créatives (ex. fonds pour la numérisation des industries analogiques): OUI

Des politiques et mesures ont été introduites pour assurer l'existence d'un marché national dynamique pour les industries culturelles numériques, incluant des acteurs numériques divers et de toutes tailles (ex. règles de rémunération équitable, contrôle de la concentration du marché, mesures de prévention contre les monopoles des fournisseurs/distributeurs de contenu ou leurs algorithmes qui restreignent

potentiellement la diversité des expressions culturelles): OUI

Des politiques et mesures ont été mises en œuvre pour améliorer l'accès et la découvrabilité de la production nationale de contenus culturels dans l'environnement numérique (ex. plans d'action ou politiques en faveur du pluralisme des contenus numériques, soutien public à des portails culturels ou artistiques dans des langues spécifiques, plateformes nationales ou régionales de distribution de contenu local en ligne, etc.): NON

Des mesures et des initiatives ont été mises en œuvre pour promouvoir la créativité et les compétences numériques des artistes et des professionnels de la culture qui travaillent avec les nouvelles technologies (ex. espaces d'expérimentation, incubateurs, etc.): NON

Des statistiques et des études comprenant des données récentes sur l'accès aux médias numériques, et notamment sur le type de contenu culturel rendu accessible par les médias numériques, sont disponibles: NON

Politiques et mesures pertinentes:

-

PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Des associations professionnelles et/ou des syndicats représentant les artistes et/ou les professionnels de la culture existent dans les secteurs suivants (ex. fédération des musiciens, syndicats des éditeurs, etc.):

Design

Media Arts

Musique

Édition

Visual Arts

Performing Arts

Des programmes de financement public soutenant l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans la promotion de la diversité des expressions culturelles existent: NON

Des opportunités de formation ou de mentorat ont été organisées ou soutenues par les autorités publiques durant ces 4 dernières années pour développer les capacités de organisations de la société civile (OSC) impliquées dans la promotion de la diversité des expressions culturelles dans des domaines tels que la communication, les actions de plaidoyer et/ou la levée de fonds: NON

Des mécanismes de dialogue entre les autorités publiques et les organisations de la société civile (OSC) ont été mises en œuvre pour l'élaboration des politiques culturelles et/ou leur suivi durant ces 4 dernières années (réunions, groupes de travail, etc.): NON

Si OUI, veuillez fournir jusqu'à 2 exemples:

Participation dans la révision de la politique culturelle de Madagascar au cours de cette année 2020.

Des politiques et des mesures de promotion de la diversité des expressions culturelles ont été élaborées en consultation avec les organisations de la société civile (OSC) durant ces 4 dernières années: OUI

Politiques et mesures pertinentes:

-

OBJECTIF 2 - PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE



MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE

Veillez indiquer si les politiques et mesures suivantes existent dans votre pays:

-

Veillez indiquer si les programmes opérationnels suivants ont été développés ou soutenus/financés par les autorités publiques durant ces 4 dernières années:

Des infrastructures ayant un mandat de promotion de la diversité des expressions culturelles et accueillant un large nombre d'artistes étrangers, notamment en provenance des pays en développement (ex. résidences artistiques, instituts culturels)

Des événements culturels majeurs ayant un mandat de promotion de la diversité des expressions culturelles et accueillant un large nombre d'artistes étrangers, notamment en provenance des pays en développement (ex. saisons culturelles, festivals, marchés des industries créatives)

Veillez indiquer si les fonds suivants ont été gérés ou soutenus par les autorités publiques durant ces 4 dernières années (ex. bourses d'études, bourses de voyage, etc.):

-

Politiques et mesures pertinentes:

Mouvement culturel urbain « ARA B'LOKO »

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

UP THE RAP (Artistes)

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le mouvement culturel urbain « ARA B'LOKO » est une manifestation de référence Madagascar en matière de culture urbaine, en particulier les arts urbains et de la danse. Il s'agit de l'organisation d'un événement majeur pour la culture urbaine de renommée nationale

et internationale qui a été organisé du 21 au 5 novembre 2019 à Antananarivo et se déroule à La City Art. L'évènement a pour objectifs de : a) transmettre des valeurs du mouvement à un niveau tant social que culturel ; b) promouvoir des démarches partenariales culturellement et économiquement innovantes avec des lieux de diffusion adaptés à l'accueil du public ; c) mettre en place un évènement vivant à dimension participative, permettant l'interaction et l'accueil d'un public mixte de par leur genre et leur origine sociale et géographique ; d) soutenir l'émergence et la valorisation de la jeune génération de la culture urbaine ; e) identifier et orienter les jeunes talents malagasy ; f) structurer et mettre en réseau les artistes. Il a vu la participation des artistes et athlètes de différents pays étrangers, notamment France, Brésil, Belgique, Allemagne, Hollande, Finlande, La Réunion, Suisse, Tanzanie, Kenya, Mayotte.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

- 100 artistes et athlètes ont participé à l'évènement - Diversité du public créateur artistique.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

USD 5,000

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

BRASSERIE STAR

Type d'entité:

Secteur privé

LA CITY ART

Type d'entité:

Secteur public

Renforcement de la connaissance et la reconnaissance de l'art visuel contemporain

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Fondation H

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.fondation-h.com>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Créée en 2016 par le Groupe AXIAN, la Fondation H. a pour but d'accompagner les artistes malagasy et favoriser leur émergence sur les scènes nationale et internationale. Ces actions consistent à promouvoir le dialogue avec les artistes et autres acteurs évoluant dans l'art, accompagner et faciliter la mobilité des artistes, offrir un lieu d'exposition pour les arts visuels et les conditions idéales pour exprimer leur créativité. La Fondation H. soutient l'Association PARITANA pour promouvoir la promotion de l'art contemporain qui est une ouverture sur la scène internationale, autant qu'une rencontre nationale, à travers un concours à thématique libre en art contemporain.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

- 21 artistes ont été soutenus depuis 2016 - 4 artistes ayant participé à des expositions à l'international depuis 2016 - Une résidence d'artiste créée.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

AXIAN GROUPE

Type d'entité:

Secteur privé

ASSOCIATION PARITANA

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Institut Français de Madagascar (IFM)

Type d'entité:

Secteur privé

Festival International MADAJAZZCAR

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Association MADAJAZZCAR

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.madajazzcar.mg>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Initié par l'association Festival Madajazzcar et organisé depuis 1988, le Festival International Madajazzcar est le plus grand festival de jazz du pays. Il a pour but de réunir tous les ans les grands noms du jazz malagasy et étrangers venus de tous les continents et de la Région Indianocéanie.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

- 4 festivals organisés, mais la 28^e édition en 2017 a été annulée pour cause sanitaire - 1 200 groupes d'artistes participants - 15 ateliers divers ont eu lieu (contrebasse, basse, guitare, vocal, batterie, trompette, clavier) pour les amateurs, les musiciens avancés et les professionnels - 4 conférences-concerts sous les thèmes en 2018 : « La musique et le développement cognitif des enfants en situation de handicap » ; « Secteur de la musique et entrepreneuriat » ; « Métiers sur l'industrie musicale et culturelle » ; « Rôle de la culture dans le développement de la citoyenneté » - 4 tournées nationales Les 3 éditions du Festival Madajazzcar au cours de la période 2016-2019 ont favorisé les dialogues autour des thématiques sensibles qui touchent le développement socio-économique, notamment la considération des personnes en situation de handicap, l'entrepreneuriat, les métiers et la citoyenneté. Le Festival continue également de promouvoir la créativité et la professionnalisation à travers les ateliers sur les métiers dans les industries culturelles et créatives.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

ENTREPRISES PRIVEES

Type d'entité:

Secteur privé

ALLIANCE FRANÇAISE DE TANANARIVE

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

INSTITUT FRANÇAIS DE MADAGASCAR

Type d'entité:

Secteur privé

Festival Vanille SATRAHAGNA

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

ONG Collectif des Organismes du Festivanille Satrahagna (COFSAT)

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

C'est un festival organisé dans la Région Sava, à l'extrême Nord de Madagascar, sous l'initiative de la Région. Il a pour objectifs de : a) faire connaître la Région SAVA par le biais de ses potentiels économiques, culturels et touristiques ; b) mobiliser tous les acteurs au développement et la population locale à s'organiser dans une ambiance de solidarité et de fraternité, la valorisation des ressources naturelles pour un développement durable de la Région.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Les éditions successives ont évolué en constatant l'augmentation du nombre des participants et la diversification des activités. En 2016, de 10 artistes participants, ils sont devenus 14 en 2017. En termes d'activités du Festival, l'on peut citer : réalisation de concours de chants folkloriques, promotion des jeunes talents, défilé de mode créatif, la participation d'artistes étrangers, l'organisation de concours de dessin scolaire. Ce dernier est devenu une référence pour les autres organisateurs de festivals régionaux. Le Festival a accueilli plus de 30 000 spectateurs.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

USD 64 480

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Office Régional du Tourisme SAVA (ORT)

Type d'entité:

Secteur public

Groupement des Entreprises de la SAVA (GES)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Groupement National des Exportateurs de Vanille

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Association Nouvelles Vagues

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

REGION SAVA

Type d'entité:

Secteur public

Panorama des acteurs culturels malagasy

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

IS'Art Galerie

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Musique

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.isart-galerie.mg>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Il s'agit d'inscrire dans le panorama les acteurs culturels malgaches, à travers l'information, le soutien technique et la logistique à l'artiste. La mesure a eu lieu en 2016 à Madagascar.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Une dizaine d'artistes promus.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? :

Promotion des artistes nationaux.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Promotion des artistes à l'échelle nationale et internationale, période 2017-2019

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

IS'Art Galerie

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.isart-galerie.mg>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Au cours de la période 2017-2019, Is'Art Galerie a accompagné les artistes nationaux à percer les marchés culturels nationaux et internationaux (Afrique du Sud, Dubaï), à travers un soutien technique, administratif et logistique à l'artiste. Les activités menées ont également pour objectif de développer l'intérêt du public pour l'art et la culture. Is'Art Galerie a collaboré avec WWF dans la mise en œuvre des activités.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Plus de 80 artistes promus.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? :

Inscription dans les réseaux culturels internationaux.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Multiacteurs (Appels à projets)

Type d'entité:

Secteur privé

ÉCHANGE DES BIENS ET SERVICES CULTURELS

Des stratégies ou des mesures d'exportation soutenant la distribution de biens et services culturels en dehors de votre pays existent dans les domaines suivants:

Cinéma/Arts Audiovisuels

Musique

Visual Arts

Votre pays a accordé ou a bénéficié d'un traitement préférentiel* soutenant des échanges équilibrés de biens et services culturels durant les 4 dernières années:

-

Durant les 4 dernières années, votre pays a accordé ou bénéficié de l'Aide pour le commerce, une forme d'Aide au développement visant à renforcer les capacités à formuler des politiques commerciales, à participer aux négociations et à mettre en œuvre des accords qui donnent un statut spécial aux biens et des services culturels:

-

Si OUI, veuillez fournir jusqu'à 2 exemples:

-

Si OUI, veuillez fournir jusqu'à 2 exemples:

-

Politiques et mesures pertinentes:

Valorisation des métiers des artistes et leurs œuvres, période 2016-2019

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

IS'Art Galerie

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.isart-galerie.mg>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Au cours de la période 2016-2019, Is'Art Galerie a soutenu la promotion des artistes nationaux et l'échange des biens et services culturels, à travers l'organisation d'exposition, vente des œuvres, prestation de services, ateliers, conférences, jeux culturels, festivals, résidences des artistes, concerts de musique, danse. Is'art Galerie a ainsi organisé des événements culturels, accompagné les artistes, mis à disposition d'espace de diffusion et n'a cessé de concevoir de nouveaux projets de promotion artistique.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Plus de 180 artistes promus.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:

- Inscription dans les réseaux culturels internationaux - Evolution du public qui participe aux évènements culturels - Développement de partenariats.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Multiacteurs (Appels à projets)

Type d'entité:

Secteur privé

Fonds Africain pour la Culture (ACF)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

TRAITÉS ET ACCORDS

Des accords multilatéraux ou bilatéraux de commerce et/ou d'investissement accordant un statut particulier aux biens et/ou services culturels ont été signés durant ces 4 dernières années ou bien sont en négociation:

NON

Des accords multilatéraux ou bilatéraux incluant des dispositions spécifiques accordant un statut particulier aux biens et services culturels et aux produits numériques dans le domaine du commerce électronique ont été signés durant ces 4 dernières années ou bien sont en négociation:

NON

Des accords, traités, déclarations et/ou stratégies multilatérales ou bilatérales répondant à des enjeux politiques en lien avec la diversité des expressions culturelles (ex. éducation, numérique, propriété intellectuelle, développement durable, égalité de genres, etc.) ont été signés ou amendés pour prendre en compte les objectifs et principes de la Convention de 2005 durant ces 4 dernières années: OUI

Politiques et mesures pertinentes:

Signature de deux Accords de Représentation Réciproque

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Office Malagasy du Droit d'Auteur (OMDA)

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Les accords de représentation réciproque sont établis dans le but de percevoir les droits d'auteur des œuvres utilisées ou exploitées à l'étranger par le biais de la société d'auteur signataire, et réciproquement. Un Accord de représentation réciproque a été signé avec le Sénégal et un autre avec l'Algérie. Le but de ces accords est de permettre aux auteurs malgaches de bénéficier de leurs droits d'auteur correspondants aux exploitations au Sénégal et en Algérie.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Ces deux accords étant signés en 2019, les résultats de leur application sont en cours d'évolution.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Société Sénégalaise du Droit d'Auteur et des Droits voisins (SODAV)

Type d'entité:

Secteur public

Office National du Droit d'Auteur et des Droits voisins – Algérie (ONDA)

Type d'entité:

Secteur public

OBJECTIF 3 - INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



POLITIQUES ET PLANS NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les stratégies et les plans nationaux de développement durable reconnaissent le rôle stratégique de:

La culture (en général)

La créativité et l'innovation

Les industries culturelles et créatives

Veillez évaluer de 1 à 4 le type de résultats attendus en lien avec l'inclusion de la culture dans les stratégies et les plans nationaux de développement (1 = le résultat le plus souvent attendu ; 4 = le résultat le moins attendu):

Economique (ex. emploi, commerce, propriété intellectuelle, industries culturelles et créatives, développement rural et territorial): 4

Social (ex. cohésion sociale et inclusion, inégalité et réduction de la pauvreté, valeurs et identité, groupes vulnérables et minorités, capital humain et autonomisation, éducation): 4

Environnemental (ex. ressources naturelles, réduction de l'impact environnemental des industries et des pratiques culturelles): 1

Culturel (ex. infrastructure culturelle, participation et accès à la culture, innovation, soutien aux artistes): 4

Des organismes culturels publics et des agences responsables des industries culturelles et créatives sont impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et plans nationaux de développement durable (ex. participation à des mécanismes de coordination tels que des comités mixtes de planification): OUI

Des initiatives et projets de régénération régionale, urbaine et/ou rurale fondés sur les industries culturelles ont été mis en œuvre durant les 4 dernières années: NON

Des politiques et mesures facilitent la participation à la vie culturelle et l'accès à des

infrastructures et des expressions culturelles diverses, notamment en répondant aux besoins des groupes vulnérables et défavorisés (ex. par le biais de droits d'entrée réduits, de stratégies de développement des publics, de l'éducation artistique et de la sensibilisation des publics): OUI

Politiques et mesures pertinentes:

-

COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Votre pays a contribué ou bénéficié du Fonds International pour la Diversité Culturelle (FIDC) durant ces 4 dernières années:

OUI, une institution publique ou une organisation non-gouvernementale de mon pays a bénéficié du FIDC

Des stratégies de coopération pour le développement, incluant les stratégies de coopération Sud-Sud, reconnaissent le rôle stratégique de la créativité et des expressions culturelles diverses: NON

Si OUI, veuillez fournir le(s) nom(s) de(s) stratégie(s) et leur(s) année(s) d'adoption:

-

Votre pays gère des programmes multilatéraux et/ou bilatéraux de coopération dédiés à l'assistance technique et au renforcement des capacités soutenant:

-

Politiques et mesures pertinentes:

Participation à la mise en œuvre du Prix Indianocéanie

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Commission de l'Océan Indien ; Ministère de la Communication et de la Culture/Direction de l'Identité Culturelle (DIC) ayant participé parmi les membres de Jury

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le Prix Indianocéanie est un appel à écrire des textes en français, sans genre imposé ; portant sur des questionnements propres à la région Indianocéanie. Le Prix récompense une œuvre littéraire originale et jamais éditée, inspirée de cet espace géographique, culturel, linguistique commun, en tant que socle de référence partagé et lieu de réinvention du monde. L'appel à écritures et la cérémonie de remise du prix sont l'occasion de promouvoir l'Indianocéanie, de contribuer à la promotion et à la diffusion de sa littérature, de renforcer le réseau d'acteurs en la matière et de faire connaître le lauréat. Il est ouvert aux ressortissants des îles de l'Indianocéanie (Union des Comores, Maurice, Madagascar, Réunion et Seychelles), âgés de plus de 18 ans. Le Prix Indianocéanie a eu lieu du 20 juin 2018 au 31

août 2018. Les membres du jury, nommés en 2018 par Etats membres de la COI ont renouvelé leur engagement pour l'édition 2019. Le Prix Indianocéanie vise trois objectifs, à savoir : - Valoriser l'identité indianocéanique : la qualité et la diversité des textes proposés viendront enrichir le travail documentaire de valorisation de l'identité indianocéanique déjà entamé par la COI à travers plusieurs publications - Promouvoir les auteurs et littératures francophones de l'indianocéanie : permettant aux auteurs de la région de s'exprimer et assurant la promotion de l'œuvre primée - Accroître l'engagement des jeunes et de la société civile dans la création littéraire : de jeunes auteurs ont la possibilité de se faire connaître.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

- 60 écrivains de la région Indianocéanie ont participé à ce concours - L'œuvre primée a été éditée en 500 exemplaires.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Organisation internationale de la Francophonie

Type d'entité:

Secteur privé

BlueSky

Type d'entité:

Secteur privé

Département de la Réunion

Type d'entité:

Secteur public

OBJECTIF 4 - PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES



ÉGALITÉ DES GENRES

Des ministères, agences gouvernementales et/ou organes parlementaires en charge de l'égalité des genres:

Existent mais ne sont pas pertinents pour les professionnels de la culture

Des politiques et mesures ont été mises en œuvre pour soutenir la participation pleine et effective des femmes à la vie culturelle durant ces 4 dernières années: OUI

Des politiques et mesures ont été adoptées pour soutenir la reconnaissance et la progression de carrière des femmes en tant qu'artistes, professionnelles de la culture et/ou entrepreneures créatives (ex. assurer un salaire égal à travail égal, accès égalitaire au financement, structures de mentorat et de coaching, mesures anti-discrimination, etc.): OUI

Des données sont régulièrement collectées et diffusées pour faire le suivi de:

-

Pourcentage de femmes qui ont reçu un prix d'art national (données par année):

25.00%

2020

Politiques et mesures pertinentes:

Projet TSARA Madagascar

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.unido.org>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

En février 2012, l'ONUDI a reçu une demande d'assistance du Ministère de la Culture et de l'Artisanat pour soutenir les industries créatives. En réponse à cette demande et dans le cadre

de son mandat visant à promouvoir la création d'activités productives dans les zones rurales, l'ONUDI a effectué une mission de faisabilité en 2012 afin d'évaluer les obstacles au développement de ce secteur prometteur. En 2013, le PNUD a identifié un potentiel dans le secteur de l'artisanat pour diversifier les moyens de subsistance des femmes dans le sud-est de l'île et a sollicité l'ONUDI de soutenir le développement d'une chaîne de valeur du secteur de la création dans la région de Farafangana. C'est dans ce contexte que le Projet TSARA a été mise en œuvre entre 2013-2019 par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et dont l'objectif était de créer des activités productives et de diversifier les revenus des femmes vulnérables à Farafangana. Par la suite, un Projet TSARA a été mis en œuvre d'avril 2014 à décembre 2018. L'objectif principal du projet est de « contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'augmentation des moyens de subsistance des femmes en milieu rural ». De manière spécifique, il vise à « augmenter la compétitivité des artisans le long de chaînes de valeur en adoptant une approche tirée par le marché et la créativité. Les principales caractéristiques du projet ont été : - Promotion de l'approche intégrée par l'ONUDI en créant un écosystème nécessaire à l'innovation, à la créativité et au design et permettant de connecter les talents locaux, la formation, l'entrepreneuriat, le secteur privé et les marchés - Engager les femmes rurales dans des activités socialement et économiquement durables qui leur permettraient d'améliorer leurs conditions de vie - Combinaison de l'expertise des femmes vannières du Sud Est du pays et des ateliers de soie de la région d'Ambositra au savoir-faire des artisans d'Antananarivo - Formation aux techniques de production et soutien à la chaîne de valeur pour un accès renforcé au marché local et international en faveur des femmes et des artisans des zones reculés et des quartiers défavorisés - Partenariat avec un designer international de renom (Giulio Vinaccia) pour créer une collection sur mesure sous le label « collection TSARA » qui combine le tissage des femmes de Farafangana avec les finitions et les broderies détaillées d'Antananarivo - Mise en place de formations institutionnelles pour les industries créatives. La stratégie globale du projet a reposé sur la participation des artisans aux chaînes de valeur au niveau national qui ont associé plusieurs techniques de vannerie, bois, métal, plastique, etc. en permettant à des groupes de femmes pratiquant la vannerie dans le sud-est de Madagascar de créer des sacs, des meubles et des objets de décoration destinés au marché national et international. Les principaux bénéficiaires directs sont des communautés de femmes en situation de vulnérabilité, notamment dans des régions rurales, et la plupart des ressources du projet ont été consacrées au développement d'une chaîne de valeur reposant sur un design innovant, dont elles sont les principaux protagonistes. Dans sa première phase, le projet a initié le processus de création et de fabrication d'une ligne de produits (meubles et accessoires de mode) de style contemporain créée par un designer international. Le projet a combiné l'expertise des femmes vannières du Sud Est du pays et le savoir-faire des artisans de la capitale, Antananarivo. Tandis que les femmes et artisans issus des zones reculées et des quartiers défavorisés sont formés aux techniques de production, la chaîne de valeur est

soutenue par un accès renforcé au marché local et à l'exportation. Dans sa deuxième phase, le projet s'est renforcé autour des axes d'intervention suivants : a) consolider et développer le design de la Collection Tsara ; b) Renforcer les capacités productives, accompagner et former les femmes et les artisans à de nouvelles techniques de production ; c) Soutenir la commercialisation de la Collection Tsara (sur le marché local et étranger) ; d) Favoriser l'échange de savoir-faire et l'expression créative entre artisans et designer pour encourager l'émergence de produits innovants. Deux types de formation institutionnelle ont été développés au sein d'entités existantes pour soutenir le développement des industries créatives: un Master en Design dans un établissement privé qui est l'Institut Supérieur de la Communication, des Affaires et du Management (ISCAM) basé à Antananarivo ainsi qu'un programme d'entrepreneuriat intégré au système d'éducation nationale dispensé par les écoles et les centres de formation professionnelle, plus particulièrement les Lycées Techniques Professionnels. Pour les femmes et les jeunes des zones rurales : - Formation aux techniques de production pour augmenter la qualité des produits - Formation à la sécurité et à la santé concernant l'utilisation et l'élimination des substances utilisées pendant la production - Formation de base en entrepreneuriat pour encourager la création de petites entreprises.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

De manière globale, deux résultats ont été atteints : Résultat 1 : Des formations institutionnelles pour les industries créatives sont offertes Résultat 2 : Les femmes en milieu rural et les personnes vulnérables dans les zones d'intervention ciblées augmentent leurs revenus issus de leur travail dans les industries créatives. Ainsi, 446 artisans formés et équipés dont 80% de femmes qui ont doublé leurs revenus.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

USD 1 378 000

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:

- Établissement d'un mécanisme de dialogue pour favoriser les synergies entre : développement des industries créatives à objectifs sociaux, développement d'initiatives visant à diffuser la culture du design, formation à l'entrepreneuriat.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère de la culture et de l'artisanat

Type d'entité:

Secteur public

Ministère de l'enseignement technique et professionnel

Type d'entité:

Secteur public

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Type d'entité:

Secteur privé

GROUPE COINCASA

Type d'entité:

Secteur privé

Institut Supérieur du Commerce, de l'Administration et du Management (ISCAM)

Type d'entité:

Secteur privé

Augmentation du taux d'allocation d'entraide de 20 à 25% en faveur des artistes

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Office Malagasy du Droit d'Auteur (OMDA)

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Madagascar ne dispose pas encore d'organisme spécialisé dans la sécurisation sociale des artistes. Ces derniers sont qualifiés par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNaPS) comme des travailleurs indépendants. Les textes de prévoyance sociale en vigueur n'ont pas encore prévu de réglementation à leur égard. Sans compter que les ressources issues de leurs activités artistiques sont aléatoires, cela ne leur assure aucune stabilité financière. Leur situation financière est assez précaire. Face à cette situation, l'OMDA a pris l'initiative d'instaurer un fonds d'allocation d'entraide au bénéfice des auteurs âgés. Ce Fonds est financé par la retenue sur les répartitions des droits d'auteur. Les bénéficiaires touchent cette allocation d'entraide trimestriellement. L'objectif principal de cette mesure est de participer à la sécurisation sociale des auteurs âgés. Cela leur permettra de faire face au coût de la vie.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Depuis l'instauration de cette mesure, 150 auteurs âgés ont bénéficié de cette augmentation.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? :

Les entités chargées d'assurer la sécurité sociale doivent élaborer un projet de texte tenant compte des situations des travailleurs indépendants.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

LIBERTÉ ARTISTIQUE

La constitution et/ou les cadres nationaux réglementaires reconnaissent officiellement:

Le droit des artistes à créer sans censure ni intimidation

Le droit des artistes à diffuser et/ou interpréter leurs créations artistiques

Le droit pour tous les citoyens de jouir librement des créations artistiques dans les sphères publique et privée

Le droit pour tous les citoyens de participer sans restriction à la vie culturelle

Des organismes indépendants sont établis pour recevoir les plaintes et/ou faire le suivi des violations et des restrictions à l'égard de la liberté artistique: NON

Des initiatives pour protéger les artistes en danger ou en exil ont été développées ou soutenues par les autorités publiques durant ces 4 dernières années (ex. en fournissant des refuges, des conseils, des formations, etc.): NON

Des mesures et des initiatives destinées à assurer une prise de décision transparente dans l'attribution de financements gouvernementaux, d'aides d'État et de prix pour les artistes existent ou ont été introduites ces 4 dernières années (ex. par le biais de comités indépendants, etc.): OUI

Des mesures de protection sociale prenant en compte le statut professionnel des artistes ont été adoptées ou révisées durant ces 4 dernières années (ex. assurance santé, plans de retraite, allocations chômage, etc.): OUI

Des mesures économiques prenant en compte le statut des artistes ont été adoptées ou révisées durant ces 4 dernières années (ex. accords collectifs, impôt sur le revenu et autres cadres réglementaires, etc.): NON

Politiques et mesures pertinentes:

-

MEASURES AND INITIATIVES REPORTED BY CIVIL SOCIETY ORGANIZATIONS

Décrire la façon dont le formulaire des OSC a été utilisé pour promouvoir la collaboration avec les OSC dans la préparation de ce rapport, y compris la distribution du formulaire et les modalités de collecte et d'analyse des informations reçues. Veuillez indiquer le pourcentage de mesures et d'initiatives qui ont été considérées comme pertinentes par la Partie et incluses dans le formulaire des rapports périodiques.:

Description de la promotion de la collaboration avec les OSC : - Identification des organisations

professionnelles et culturelles dans le secteur des industries culturelles et créatives - Invitation et mobilisation des organisations ayant déjà participé au processus d'élaboration du RPQ en 2016 - Information et mobilisation des organisations nouvellement identifiées - Partage du guide de la RPQ et du formulaire des OSC - Organisation d'une première réunion d'information et de mobilisation ayant vu la participation des organisations culturelles - Notification des organisations culturelles ayant accepté de participer au processus d'élaboration du RPQ - Participation des organisations notifiées à l'atelier de renforcement de capacités et de consultation nationale - Organisation d'encadrement aux groupes d'organisations de la société civile pour la modalité de collecte, d'analyse des informations et le remplissage du formulaire - Participation des organisations notifiées aux activités de validation des éléments recueillis. Proportion des mesures et initiatives qui ont été considérées comme pertinentes par la Partie et incluses dans le formulaire du RPQ : 58%

OBJECTIF 1 – Soutenir des systèmes de gouvernance durables pour la culture:

Inciter les jeunes à utiliser le cinéma comme moyen d'expression pour la mise en place d'une industrie du cinéma

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

T-Movie

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:

Cinéma/Arts audiovisuels

Site web de la mesure/initiative, si possible:

<http://www.tmovie.mg>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

L'association T-Movie a initié un projet axé sur le cinéma comme moyen d'expression des jeunes et le développement de l'industrie cinématographique. Le projet vise à sélectionner une trentaine de jeunes formés et professionnalisés aux différents métiers du cinéma, par le biais de résidences d'écritures, d'ateliers professionnels et de stages pratiques sur terrain. Les stratégies du projet sont : a) un appel à candidature à l'intention des jeunes et notamment des femmes et des personnes à mobilité ; b) soutien par des résidences d'écritures, d'ateliers professionnels et de stages pratiques ; c) réalisation de films portant sur le thème « Eduquer, plaider et sensibiliser » ; d) présentation et promotion des films lors d'un festival. Les activités effectuées sont : - Offrir aux jeunes une formation théorique et pratique sur les principaux métiers techniques du cinéma, avec les différents producteurs partenaires - Mettre en ligne une base de données vidéo des métiers du cinéma - Créer un site web pour la mise en place d'une base de données du cinéma - Sensibiliser le public, particulièrement les jeunes aux métiers du cinéma, avec des tournées dans les provinces - Réaliser des projets de films de sensibilisation, de plaider et d'éducation par les apprenants - Organiser un festival de film spécialement dédié au film de sensibilisation, de plaider et d'éducation - Mettre en

place un centre de cinéma pour l'éducation cinématographique et l'éducation à l'image.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: OUI

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?: OUI

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

- 100 jeunes formés - Différentes approches de formations menées : projection de film, analyse filmique, immersion avec les professionnels, pratiques à travers des situations de tournage à dimension réelle - Différentes matières multidimensionnelles intégrées pour renforcer l'autonomisation des jeunes : communication, gestion de projet, dimension économique de l'industrie culturelle - La valeur et les opportunités offertes par les industries culturelles et créatives en faveur du développement durable sont clairement démontrées aux autorités compétentes impliquées dans la planification du développement national - Le projet en soi est une innovation en matière d'industrie culturelle pour le pays car elle a permis de former des intervenants du cinéma, en particulier les élèves. Ces formations vont permettre aux jeunes de s'insérer dans le monde professionnel qui est la création d'entreprise culturel, plus particulièrement dans le cinéma. Cette formation a permis de révéler une nouvelle relève du cinéma malagasy qui est consciente des enjeux majeurs du secteur et la voie à suivre pour améliorer le secteur.

Formation des membres et échanges avec des professionnels du secteur de la culture, y compris les industries culturelles et créatives

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

SORAKANTO

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

L'Association SORAKANTO regroupe des journalistes et animateurs culturels à Madagascar. Elle a été créée le 24 janvier 2012 sous l'initiative de quelques journalistes partageant l'objectif de promouvoir la culture malagasy. Elle organise des activités de renforcement de capacités de ses membres et apporte ses contributions dans la promotion de grands événements culturels locaux à travers leur couverture médiatique.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

- Des journalistes culturels formés en matière de reportage d'un festival international, par exemples Festival Donia et Festival Somarô dans le Nord de Madagascar - Des événements

culturels locaux médiatisés.

Formation des journalistes culturels

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

Association des Femmes pour la Culture et le Développement (AFCD)

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

Devant le constat que les actualités sur la culture occupent peu de place dans les médias et passe souvent en dernière position en cas de sinistre, une formation a été organisée par l'AFCD à l'endroit d'une vingtaine de journalistes spécialisés dans le secteur de la culture en vue d'améliorer la visibilité et la pluralité de la culture dans les médias et accroître la sensibilisation du public. De manière spécifique, il s'agit de renforcer leurs compétences dans le domaine de la culture. La formation s'est déroulée à Antananarivo et a visé les journalistes professionnels dont 5 de la presse écrite, 11 de l'audiovisuel et 5 de la presse en ligne. Il s'agit d'une formation présentielle d'une journée abordant les problèmes qu'ils rencontrent dans leur travail, la place donnée à la rubrique culture et leurs recommandations.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

- 21 journalistes ont été formés et conscientisés sur leur rôle en matière d'information et de sensibilisation du public dans le domaine de la culture - Leurs connaissances sur les différentes composantes de la culture et ses expressions ont été enrichies.

Formation sur l'édition numérique en 2016 « Comment éditer un livre numérique »

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

AEDIM

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:

Edition

Site web de la mesure/initiative, si possible:

<http://www.aedim.mg>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

Pour répondre au manque de connaissances et de compétences en édition numérique formulé par les éditeurs, l'AEDIM a organisé la formation sur l'édition numérique sous le titre « Comment éditer un livre numérique ? » pour les éditeurs dans le cadre du 12e Edition de la foire du livre en octobre 2016. La formation a eu pour objectif de rendre les éditeurs plus performants en termes d'offres. Tenue à l'Institut Français de Madagascar, cette session de

cinq jours, la formation a été assurée par le Sénégalais Mouhammed Diop, un éditeur africain. Cette formation a été également essentielle pour accompagner les projets pilotes sur l'utilisation de livres numériques mais sans contenus locaux, si l'on se réfère par exemple à la distribution des tablettes et smartphones dans les écoles publiques. Les thématiques abordées lors de cette formation ont été autre autres : - Notion sur l'édition numérique - Changement dans la maison d'édition - Investissement dans l'édition numérique - Commercialisation des livres numériques - Gestion et compte d'exploitation, etc.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

- 9 participants de la filière de l'édition ont été formés - Une maison d'édition a actuellement produit une quarantaine de livres numériques qui ne sont pas encore commercialisés - 13 titres de livres numériques sont intégrés gratuitement dans le site Culture thèque de l'Institut français de Madagascar.

OBJECTIF 2 – Parvenir à un échange équilibré de biens et services culturels et accroître la mobilité des artistes et des professionnels de la culture:

Organisation d'exposition et vente des œuvres photographiques, concours, formations, conférences-débats, carnaval, au cours de la période 2016-2019

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

Festival Sar'nao

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:

Arts visuels

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

Ces activités culturelles ont été réalisées au cours de la période 2016-2018. Elles ont pour objectifs de : - Valoriser le métier d'artiste et ses œuvres - Renforcer les capacités des artistes photographes - Valider les acquis favorisant le développement des compétences des artistes. Les artistes photographes-cible et leurs biens ont pu circuler à Madagascar, La Réunion, France, Espagne. Festival Sar'nao a reçu les appuis des ambassades, des sociétés privés, des centres culturels et du Service d'action culturelle de l'Ambassade de France.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

Comme résultats : - Une centaine d'artistes promus - Une dizaine d'artistes participants au festival - Une cinquantaine d'artistes bénéficient des emplois dont des jeunes, femmes et hommes - Une vingtaine d'intervenants participants.

OBJECTIF 3 – Inclure la culture dans les cadres de développement durable:

Sensibilisation à la lecture publique

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

AEDIM

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:

Edition

Site web de la mesure/initiative, si possible:

<http://www.aedim.mg>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

La production de livres malgaches n'a pas beaucoup évolué ces dix dernières années. Les publications pour les enfants et les jeunes sont insuffisantes. La diffusion au niveau national reste limitée. En vue développer l'intérêt du public à la lecture et à l'écriture et soutenir la visibilité et les productions malgaches, l'AEDIM a mené des activités complémentaires en matière de sensibilisation du public à la lecture : a) organisation des foires du livre d'Antananarivo ; b) promotion des œuvres artistiques des enfants défavorisés ; c) promotion de la lecture aux enfants défavorisés ; d) création de livres pour les personnes en situation de handicap.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: OUI

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

- 18 participants ont été mobilisés - 1 876 lecteurs sensibilisés - 13 000 visiteurs sont venus aux événements - 20 points de lecture mis en place à l'occasion de la sensibilisation. Au niveau du public : - 2 567 enfants touchés par 6 associations en 2016 - 4 782 enfants touchés par 7 associations en 2017 - 7 713 enfants touchés par 7 associations dont 35% non scolarisés et 65% scolarisés en 2018 - 14 733 enfants touchés par le concept « Boky mitety vohitra » (ou traduite littéralement Livre visitant les campagnes) dont 37% enfants des rues et 63% enfants scolarisés et 24 686 lecteurs dans 20 points de lecture dont 67% d'enfants des rues et 33% d'enfants scolarisés en 2019 - 1 130 enfants autistes touchés à l'éveil de la lecture en 2019 - Les lecteurs malgaches commencent à s'intéresser plus aux livres, surtout les livres en malagasy.

MAROLOKO

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

Ivo Toeran'ny Kolontsaina (IKM)

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

Le projet « MAROLOKO » financé par le fonds commun multi-bailleurs en appui aux sociétés civiles, a été mené de janvier à mai 2017 en vue de redynamiser le centre culturel IKM et améliorer l'intérêt de tous pour la culture. Il a été prévu que le public devienne un acteur à part entière de la vie culturelle à travers sa participation aux activités du centre IKM. Le projet a été adressé aux artistes, opérateurs culturels et associations partenaires. Les écoles publiques, du primaire au secondaire, ont été également les bénéficiaires. L'action a touché un large auditoire désireux s'initier à la culture et s'informer sur la réalité culturelle. L'IKM a reçu en moyenne 350 personnes par semaine incluant les artistes, les sociétés civiles, les étudiants, les entreprises et toutes les personnes intéressées par les activités qui s'y sont déroulées. Les activités mises en œuvre ont été : - Aménager un lieu de vie culturelle permanent - Organiser un atelier d'échanges et de partage et rencontres d'artistes et du public - Réaliser un show case et une exposition thématiques - Organiser des concours à thèmes - Coopérer avec les différents festivals locaux.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: OUI

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

A propos de la redynamisation du centre : - Espace culturel de l'IKM dynamique, doté de bibliothèque et de centre de lecture - Bibliothèque mis en place - Programmation de renforcement de capacités du personnel enrichie et mise en œuvre - Activités du centre étendues en dehors de ses locaux. A propos de l'appropriation du centre par toutes les parties prenantes à la culture : - Fréquence de visite du centre IKM accrue - Affluence stable et continue maintenue - Circulation et rencontre d'artistes accrue. Encouragement de la nouvelle génération à la création artistique : - Eveil de l'intérêt pour la culture des enfants accru - Fréquentation du centre IKM par les jeunes accrue - Talents des jeunes dans les différents domaines artistiques développés.

Organisation d'un événement culturel autour de la sensibilisation du changement climatique en 2016

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

Festival Sar'nao

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:

Arts visuels

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

La mesure sert de contribution à la sensibilisation sur le changement climatique par le biais de la photographie. Elle a également permis de promouvoir les artistes photographes, en mettant en avant les jeunes talents photographes. L'organisateur, Festival Sar'nao, a bénéficié des appuis techniques et financiers de multiples partenaires au développement, notamment AKAMA, ATD QUART MONDE, Plateforme des personnes en situation de handicap.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: OUI

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

- 45 artistes photographe et journalistes promus - 175 jeunes femmes et enfants, personnes en situation de handicap ont l'accès à la vie culturelle - Population sensibilisée sur le changement climatique.

OBJECTIF 4 – Promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales:

-

Sur la base de l'analyse des réponses fournies via le formulaire des OSC, présentez jusqu'à 10 priorités des OSC dans la mise en œuvre de la Convention pour les 4 années à venir. :

Cadre politique : - Contribution à l'actualisation, la vulgarisation et la mise en œuvre de la politique culturelle à Madagascar, tout en renforçant la sensibilisation auprès des pouvoirs publics sur l'importance des OSC dans le processus de formulation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des projets. - Renforcement de la politique d'éducation culturelle. Cadre juridique : - Renforcement de la protection de l'édition contre les piratages - Mise en œuvre effective des textes juridiques dans le secteur de la culture, y compris la lutte contre la censure Cadre stratégique : - Mise en place d'un cadre de collaboration entre le Ministère en charge de la culture, les acteurs culturels et les OSC dans le développement d'un plan commun de mise en œuvre de la Convention 2005 - Renforcement de la promotion et la valorisation du numérique dans les ICCs par la mise en œuvre du plan d'action déjà disponible - Développement des compétences en faveur des artistes et des passionnés dans les diverses filières des ICCs ; incluant des stratégies adéquates de formation des formateurs aux niveaux des chaînes de valeur. - Information, développement et professionnalisation des métiers des ICCs ; tout en promouvant la qualité des productions - Diversification des contenus médias touchant le secteur de la culture - Mise en place d'une plateforme d'échange d'informations et de partage d'expériences - Multiplication des activités intégrées d'organisations d'ateliers de formation, d'échanges, de rencontres professionnelles et de co-création, co-production et co-distribution.

QUESTIONS TRANVERSALES ÉMERGENTES

Politiques et mesures pertinentes:

Concours « entrepreneuriat culturel» Tosik'Art

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Communication et de la Culture

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.mcc.gov.mg>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Il s'agit d'un projet pour soutenir l'industrie culturelle. Le projet dénommé « Tosik'Art » consiste en un Concours « entrepreneuriat » touchant le secteur culturel afin de créer une industrie culturelle ayant comme objectif principal la création, le développement, la promotion, la diffusion, ou la commercialisation, en utilisant les matières premières fondamentales du secteur culturel. L'objectif du projet est de créer une plateforme d'échanges, de contacts et de partenariats d'affaires entre les acteurs des industries culturelles et les investisseurs, de valoriser le label « Made in Madagascar » dans les métiers liés dans le domaine même, ainsi que de renforcer les capacités des acteurs culturels à travers des sessions de coaching et de formation. Après le dépouillement et la sélection de 710 candidatures reçues, 25 meilleurs projets ont été sélectionnés pour suivre une formation et un coaching durant 10 jours.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

- Un partenariat public-privé est initié pour soutenir financièrement les industries culturelles et créatives - Un partenariat public-société civile est initié pour soutenir techniquement les jeunes dans la mise en œuvre des projets - Une programmation de suivi des projets financés est établie au niveau du Ministère en charge de la culture - 710 dossiers de projets venant des 4 coins de l'île ont été reçus - 25 candidatures ont été sélectionnées pour suivre une formation et coaching durant 10 jours - 10 projets ont été primés par la dotation financière

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Banque BOA de Madagascar

Type d'entité:

Secteur privé

Paositra Malagasy

Type d'entité:

Secteur public

CEFOM (Centre d'Etudes et Formation Multimédia)

Type d'entité:

Secteur public

Centre d'Excellence en Entrepreneuriat

Type d'entité:

Secteur privé

JEUDI Entrepreneurs

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Centre de Formation Professionnelle RMF Rajaofetra

Type d'entité:

Secteur privé

RIFE (Réseau International Francophone des Entrepreneurs)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Valorisation du métier des femmes malagasy au cœur du travail

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Festival Sar'nao

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

L'activité se focalise sur la mise en valeur du métier des femmes malagasy à travers des œuvres photographiques et leur exposition. La mesure se concentre sur l'organisation d'un évènement culturel et la délivrance d'un soutien technique, logistique et financier autant pour les organisateurs que pour les artistes. Les expositions ont eu lieu à Madagascar, France, La Réunion et Espagne.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

32 artistes promus dont 30% de filles et femmes.

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:

- Valorisation des œuvres photographiques - Valorisation des artistes photographes - Mise en valeur des métiers des femmes - Mobilisation des intervenants - Échange interculturelle.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ambassades

Type d'entité:

Secteur public

Centres culturels

Type d'entité:

Secteur privé

Service de Coopération d'action culturelle/Ambassade de France

Type d'entité:

Secteur public

CHALLENGES AND ACHIEVEMENTS

Décrivez les principaux résultats atteints dans la mise en œuvre de la Convention (au moins une réalisation majeure dans un des quatre objectifs):

- Plusieurs formations en faveur des artistes, des professionnels et des amateurs dans plusieurs filières des industries culturelles et créatives (cinéma, édition, artisanat d'art, design, musique, médias) ont été organisées - Le numérique est promu dans le secteur des ICCs (par exemple, l'édition numérique) - Des accords bilatéraux ont été signés entre Madagascar et d'autres pays étrangers pour la protection des œuvres des artistes - La création d'emploi des jeunes dans le secteur des ICCs est soutenue - L'accès aux biens et services culturels en faveur des jeunes, des femmes et autres groupes vulnérables est promu.

Décrivez les principaux défis rencontrés dans la mise en œuvre de la Convention et les principales solutions trouvées ou envisagées pour les surmonter:

Défis rencontrés : - Méconnaissance de la Convention par les acteurs du secteur - Manque de mécanisme commun de partage d'informations, d'expériences, de partage de documentations pour le suivi de la Convention - Manque de documentations sur les politiques et mesures mises en œuvre (document de projet, rapport de suivi, rapport d'évaluation) - Insuffisance d'une base de données à jour sur les acteurs du secteur de la culture, y compris les ICCs - Manque de données sur les statistiques culturelles - Lenteur du processus à partir de la validation partielle du rapport à cause de l'apparition du Covid-19 Solutions pour les surmonter : - Partage de la Convention au niveau des acteurs publics régionaux et renforcement de capacités au début du processus - Sensibilisation des acteurs publics et privés à mettre en place un mécanisme commun partage d'informations, d'expériences, de partage de documentations pour le suivi de la Convention, piloté par le Point focal et Département de suivi et évaluation du Ministère en charge de la culture - Sensibilisation des acteurs sur l'importance des documentations sur les politiques et mesures - Collaboration avec les représentants de chaque filière du secteur des ICCs dans l'identification des acteurs concernés ainsi que mise à jour de la liste des organisations professionnelles culturelles au niveau du ministère - Développement des statistiques culturelles au niveau du pays - Recours à la technologie numérique pour assurer la poursuite du processus (mailing, whatsapp, téléphonie).

Décrivez les étapes prévues pour les quatre prochaines années afin de poursuivre la mise en œuvre de la Convention et les domaines prioritaires de l'action politiques identifiées sur la base des conclusions de ce rapport périodique:

- Renforcement de la vulgarisation de la Convention aux niveaux national, régional et sectoriel - Renforcement de capacités du point focal et son équipe sur l'information, le suivi et l'évaluation sur la Convention - Actualisation et poursuite de la politique culturelle, intégrant le secteur des

industries culturelles et créatives - Développement d'un fonds national pour protéger et promouvoir les expressions culturelles - Mise en place d'un mécanisme commun de suivi, de partage d'informations et de documentation - Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action sur les statistiques culturelles - Actualisation de la base de données sur les acteurs des industries culturelles et créatives.

ANNEXES

Veillez télécharger en format PDF les documents (loi, politique, accord, réglementation, stratégie, etc.), les études et les statistiques pertinents, en lien avec la mise en œuvre des 4 objectifs et des 11 domaines de suivi de la Convention dans votre pays. Les documents doivent avoir été produits durant la périodique couverte par ce rapport périodique. Veuillez fournir le titre du document ainsi qu'une description de ses principaux contenus en anglais ou en français.:

Pièces jointes

 Information sur l'autorité de régulation des médias et ses missions.

 Information sur l'autorité nationale de régulation de la communication médiatisée et ses missions

 RPQ Madagascar page des sigles et acronymes

SOUSSION

Représentant officiel désigné pour signer le rapport:

Titre: Mr.

Prénom: Johary Andriamahery

Nom de famille: Ralaimazava

Organisation: Ministère de la Communication et de la Culture

Poste: Secrétaire Général

Date de soumission:

2020

Signature électronique:

